

Pour rappel : le déroulé des jours qui suivent la mort du Pape

1 - Annonce officielle de la mort du Pontife par le Doyen du Collège des cardinaux

- Tous les responsables de la Curie romaine sont suspendus de leur fonction, à l'exception du Camerlingue.
- Pour assurer la gestion des affaires courantes, l'organisation des funérailles et du conclave, **les congrégations se mettent en place :**
 - Le Collège cardinalice se réunit quotidiennement en Congrégation générale et :
 - organise les "novemdiales" (« neuf jours ») de services funèbres).
 - fixe la date de l'inhumation entre le 4e et le 6e jour après la mort du pape.
 - fixe le jour et l'heure du commencement des opérations de vote pendant le Conclave, idéalement le 15e jour, et au plus tard 20 jours après le début de la vacance.
 - traite les questions exceptionnelles et urgentes (mais elle ne peut prendre aucune décision dont la validité excéderait la période de vacance).
 - La Congrégation particulière (cardinal Camerlingue et 3 cardinaux tirés au sort tous les trois jours) assiste les secrétaires des dicastères pour la gestion des affaires courantes.

2- Début des "novemdiales" (issu du latin "novendiale" : période de neuf jours) des obsèques qui durent neuf jours :

Du latin « novem » (neuf) et « dies » (jours), les « novemdiales », aussi appelées le novendiale, désigne la période de deuil, d'une durée de 9 jours, qui suit la mort du souverain pontife, et s'achève au premier jour du Conclave.

- Dépôt du corps du souverain pontife dans le cercueil de cyprès
- Procession jusqu'à la basilique Saint-Pierre de Rome
- Dépouille du Pape exposée dans le cercueil ouvert pour la vénération des fidèles
- Messe de funérailles
- Inhumation. Pour rappel, le pape François a choisi d'être inhumé en la basilique de Sainte-Marie-Majeure

3- Conclave (du latin « cum » - avec - « clavis » - clé - : endroit fermé à clé)

- Installation des cardinaux électeurs dans la Maison Sainte Marthe
- Vérification des conditions d'isolement des cardinaux par le Camerlingue
- Inauguration des procédures d'élection par la célébration d'une messe par les cardinaux
- Entrée dans la chapelle Sixtine, serment des cardinaux électeurs, fermeture de la chapelle Sixtine et isolement complet des cardinaux
- 2 scrutins le matin, 2 scrutins l'après-midi (pour une élection à la majorité des 2/3)
- Si non élection, 1 journée de réflexion, puis reprise des scrutins. Au bout de plusieurs séquences de 7 scrutins, le mode d'élection peut changer (ce sera alors un vote entre les deux cardinaux qui ont eu le plus de voix)
- Quand le Pape est élu, fumée blanche du poêle de la chapelle Sixtine
- Puis le 1er cardinal diacre annonce l'élection du nouveau Pape

Première bénédiction Urbi et Orbi par le nouveau Pape au balcon de la basilique Saint-Pierre.